



APPEL A PROJETS TIERS-LIEU

OBJET DE LA CONSULTATION :

Création d'un tiers-lieu dans le centre-ville de Villeneuve-sur-Lot

Date et heure limite de remise des offres :

15 février 2019 à 12h00

CONTEXTE

Dans un contexte de croissance de l'économie immatérielle, on constate le développement de lieux physiques favorisant la coopération d'entreprises et de travailleurs (pépinière d'entreprise, accélérateur de start up, fablabs...), complétée par un dispositif d'animation et de mise à disposition de services annexes (médiathèque, restaurant...).

L'émergence de nouvelles formes d'organisation du travail et la création de nouveaux espaces à mi-chemin entre le bureau et le domicile comme les tiers-lieux, les espaces de coworking... apparaissent comme des opportunités pour les entreprises, les salariés mais également pour les territoires et leurs habitants.

Sur le Département de Lot-et-Garonne, il existe actuellement 6 tiers-lieux (La Fontaine, Co-Clic-Co, Fablab47, le Kiosque, Cocon et Graines de Possibles) dont un sur la commune de Villeneuve-sur-Lot, spécialisé dans l'entreprenariat des jeunes de moins de 30 ans. La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) s'est donc emparée de ce mouvement de fond en réunissant sous la forme d'un comité de pilotage, l'ensemble des acteurs du monde économique, social et numérique de Lot-et-Garonne (Conseil Départemental, Conseil Régional, Chambres Consulaires, Clusters, Entreprises, Pôle Emploi, Campus Numérique 47, Organismes de formation...) afin de recenser leur besoin pour la création d'un tiers-lieu sur la commune de Villeneuve-sur-Lot, Sous-Préfecture du Lot-et-Garonne.

Dans le même temps, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt destiné à soutenir l'émergence de tiers-lieux.

DEFINITION

Les **tiers-lieux**, appelés aussi espaces de travail collaboratif, désignent ces lieux de travail innovants partagés, utilisables de manière flexible. Ils permettent aux actifs de travailler à distance, à proximité de leur domicile, dans des lieux aussi bien équipés et aménagés que l'entreprise.

Ils permettent aussi aux professionnels de type indépendants, auto-entrepreneurs, TPE de se retrouver dans des espaces de travail très bien aménagés et équipés (salles de réunion, visioconférence...) et de bénéficier d'animations et d'échanges ainsi que des synergies liées au travail collaboratif. Ce sont des espaces vivants et incarnés.

Il propose tout ce qui est familier et convivial au domicile ainsi que toutes les commodités et l'efficacité d'une entreprise. Il s'entend comme volet complémentaire, dédié à la vie sociale de la communauté, et se rapporte à des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle.

OBJET DE L'APPEL A PROJETS ET OBJECTIFS VISES

La CAGV souhaite soutenir la création d'un tiers-lieu dans le cœur de la bastide de Villeneuve-sur-Lot en complémentarité avec l'Appel à Manifestation d'intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le tiers-lieu se situerait dans le centre-ville de Villeneuve-sur-Lot à l'adresse suivante : n° 17 rue Sainte Catherine - 47300 Villeneuve-sur-Lot. Ce lieu serait ainsi accessible géographiquement, notamment aux personnes issues du quartier prioritaire de la politique de la ville et permettra ainsi de dynamiser le centre-ville.

Le projet devra poursuivre plusieurs objectifs :

- Accompagner la mutation numérique des entreprises existantes ;
- Détecter et accompagner les talents, les initiatives et les porteurs de projets... ;
- Mettre en réseau les talents et acteurs territoriaux autour d'initiatives communes (actions, conférences, formations...);
- Accueillir tous types de professionnels : tous statuts et tous secteurs d'activité, tous créateurs.

L'appel à projets est ouvert à tous types de structures et de modèles économiques.

En outre, le futur tiers-lieu devra être :

- un espace de travail accessible au plus grand nombre par la mise en œuvre d'une tarification raisonnable et par une diversité de formules d'hébergement, gage de souplesse pour les entreprises ;
- un espace de travail ouvert à toutes types de profils (travailleurs indépendants, entrepreneurs, auto-entrepreneurs, salariés, associations, demandeurs d'emplois, étudiants, citoyens...) et à tous types de secteurs d'activité ;
- agrémenté d'un ensemble de services et d'animations afin que cet espace puisse être un lieu ouvert, vivant et convivial.

L'appel à projets est ouvert à compter de sa publication le 26/12/2018.

Les candidatures devront être déposées au plus tard le 15/02/2019 à 12h00.

DESCRIPTEUR DU LOCAL

Comme évoqué précédemment, la CAGV a fait le choix de sélectionner un local dans le cœur de la bastide de Villeneuve-sur-Lot. L'objectif de ce choix est de vouloir repositionner des services publics en centre-ville afin de pouvoir le redynamiser et apporter un nouveau service aux habitants du territoire, notamment à ceux du quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le local est situé à l'adresse suivante : 17 rue Sainte Catherine – 47300 Villeneuve-sur-Lot (parvis de l'Eglise Sainte Catherine). Sa superficie totale est de 150m² composé d'une pièce principale de 135m² et d'une réserve de 15m². Le local est en très bon état, il est équipé de grandes vitrines, d'un point d'eau et de sanitaire.

Les candidats présélectionnés seront invités à visiter le local pour faire une proposition d'aménagement (plans joints en annexe).

MODALITES DU PARTENARIAT ENTRE LA CAGV ET LE CANDIDAT SELECTIONNE

Le partenariat fera l'objet d'une discussion avec le lauréat, au regard de l'économie générale de chaque projet. Il intégrera :

- la location du local (cf. article concernant le contenu de l'offre initiale remise par le candidat) ;
- la communication des animations, des événements, des formations à l'ensemble de nos partenaires;
- la mise en relation avec l'ensemble des partenaires de la CAGV pour accompagner au mieux les porteurs de projets, les habitants, les entreprises....et répondre précisément à leur besoin (chambres consulaires, campus numérique 47, pôle emploi, bge, organismes de formation...).

Le tiers-lieu devra être géré par un organisme potentiellement une entreprise, une association ou une coopérative.... Ce dernier conventionnera avec la CAGV dans le cadre d'un contrat de location d'un local pour l'exploitation du projet.

ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

La CAGV inscrit son appel à projet dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Nouvelle Aquitaine en reprenant notamment les critères d'éligibilités suivants :

- assurer un accès à tous types de professionnels : tous statuts et tous secteurs d'activité, tous créateurs ;
- garantir la flexibilité et l'accessibilité de l'offre et des locaux (accès numérique, accueil humain...) ;
- conduire une étude d'opportunité et de faisabilité préalable et faire la démonstration des attentes des acteurs locaux potentiellement concernés par cette offre ;
- témoigner d'une perspective d'équilibre économique crédible à moyen terme (entre 2 et 4 ans) ;
- inscrire le projet dans une démarche écologiquement soutenable ;
- respecter le principe de liberté du commerce en ne faisant pas concurrence à des offres de même nature en termes de public cible sur le même territoire ;

- impliquer concrètement les coworkers dans la conception, la gestion et l'animation de la vie quotidienne du tiers-lieu, cette mobilisation contribuant à la construction d'un modèle économique et social durable ;
- ouvrir le tiers-lieu durant l'année 2019.

En complément, la CAGV fixe les critères complémentaires suivants :

- l'intégration du projet dans le tissu local et territorial
- la mise en œuvre d'une tarification raisonnable et souple pour faciliter l'accès à l'espace en prévoyant notamment :
 - ✓ Différentes formules : location de bureaux à l'année, au mois ou à la semaine, abonnement pour l'utilisation d'un poste de travail au mois, à la journée voire à l'heure...
 - ✓ Un pack de prestations aux entreprises : Internet, téléphonie, reprographie domiciliation, secrétariat, gestion des appels téléphoniques...
 - ✓ Des tarifs se situant dans la moyenne pratiquée dans les espaces similaires : afin de respecter cette condition, le porteur de projet peut se faire accompagner par la Coopérative des tiers-lieux.
- la mise en œuvre, par le candidat, d'un projet d'animation des lieux comprenant notamment des sessions d'information, de formation, d'ateliers.... des coworkers en lien avec les acteurs de l'accompagnement de l'entreprise (CAGV, CAMPUS NUMERIQUE 47, POLE EMPLOI, CCI, CMA, BGE...);
- le local devra être agencé de manière convivial, chaleureux et confortable pour accueillir les futurs occupants. Les espaces de travail devront répondre à des attentes multiples. L'utilisateur doit pouvoir s'isoler pour travailler en toute discrétion, mais il doit également pouvoir partager des bureaux avec d'autres professionnels. Proposer de l'intimité ne vaudra pas dire nécessairement cloisonner.

En outre, des synergies pourront et devront être faites avec le futur Pôle Ressources Jeunesse de la CAGV.

RETROPLANING

- Novembre 2018 : validation du local et du cahier des charges
- Décembre 2018 : lancement de l'appel à projets
- Janvier 2019 : ouverture de l'AMI tiers-lieux de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Février 2019 : sélection du candidat et bail avec le futur gestionnaire
- Février-Mars 2019 : la structure retenue répond à l'AMI de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Juin 2019 : contrat entre la CAGV et l'exploitant du tiers-lieu
- Octobre-Novembre 2019 : ouverture du tiers-lieu

CONTENU DE L'OFFRE INITIALE REMISE PAR LE CANDIDAT

L'offre remise par le candidat contient obligatoirement les pièces suivantes :

- une présentation de l'organisme ou collectif porteur du projet : identité sociale, références, équipe projet... ;
- une présentation du projet précisant :
 - ✓ son intérêt économique et territorial ;
 - ✓ la configuration et la distribution des locaux avec un schéma d'aménagement (bureaux fermés, open space, banque d'accueil, cuisine ...);
 - ✓ les modalités d'hébergement : horaires, tarification, formules, prestations... ;
 - ✓ le mode de gestion, de gouvernance et d'animation du lieu impliquant les coworkers : copilotage du projet, co-conception des offres, programmation (ateliers, formations, sessions d'information...);
 - ✓ les partenariats envisagés avec des structures publiques, associatives ou privées ;
 - ✓ le calendrier prévisionnel de réalisation du projet.
- un prévisionnel d'exploitation sur trois ans intégrant le plan d'investissement ;
- un niveau de loyer pouvant être payé à la CAGV dans le cadre de la location du local pendant une durée minimale de 3 ans . Ce loyer pourra être lissé dans le temps.
- un planning de réalisation ;
- un chiffrage estimatif des travaux.

MODALITES DE SELECTION DES OFFRES

La CAGV peut décider de demander aux candidats dont les offres sont incomplètes ou imprécises de fournir les éléments manquants dans un délai imparti. Ce délai est le même pour tous les candidats.

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

L'adéquation de l'offre à l'appel à projets sera appréciée selon les critères suivants :

- la cohérence du projet : solidité financière, cohérence économique *critère pondéré à 40%*
- la conception, la gestion et l'animation de la vie quotidienne du tiers-lieu *critère pondéré à 30%*
- l'expérience et la qualification du porteur de projet *critère pondéré à 30%*

Un jury déterminera ensuite un classement des candidats sur dossier et en fonction des critères de sélection et des engagements du candidat exposés précédemment.

La sélection du projet par la CAGV n'entraîne pas automatiquement l'accord de subvention de la Région. La Région, via la Délégation numérique, participant au jury, instruira le dossier au titre de l'AMI tiers-lieux et en toute connaissance de cause, mais la décision finale relèvera du vote des élus régionaux en Commission Permanente.

DEPOSER UN DOSSIER DE CANDIDATURE

Le pli contenant la candidature devra parvenir **au plus tard le 15 février 2019 à 12h00**. Ce pli sera soit transmis par voie postale par lettre recommandée avec accusé de réception, soit remis directement contre récépissé à l'adresse suivante :

**Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
Service Développement Economique
24, rue du Vieux Pont
47440 Casseneuil**

Le pli portera la mention suivante : « Appel à projets : Tiers-lieu »
Candidature – Ne pas ouvrir

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats sont autorisés à demander par écrit des renseignements complémentaires au plus tard 20 jours avant la date limite de réception des offres à :

**Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
Service Développement Economique
24, rue du Vieux Pont
47440 Casseneuil**

Christophe MARTIN, directeur général adjoint en charge du développement économique
05.53.71.95.98 - cmartin@grand-villeneuvois.fr

Alicia HO, chargée de mission développement économique
09.65.22.51.69 ou 05.53.71.96.55 - aho@grand-villeneuvois.fr